



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

Flash
Ecoles 974

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°8 2018-19 Jeudi 8 novembre 2018 SE-UNSA 974

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

SOMMAIRE :

1-Mouvements départementaux : vers des modifications peu rassurantes

2-Grève du lundi 12 novembre

3-Résultats de l'enquête sur le moral des directeurs : il est urgent d'agir

4-Elections professionnelles 2018 : Je vote UNSA

1-Mouvements départementaux : vers des modifications peu rassurantes

Le ministère modifie le déroulé des mouvements départementaux. La saisie unique de vœux est renforcée et la phase complémentaire avec saisie supprimée.

Suite au Comité Technique Ministériel (CTM) du mardi 6 novembre 2018 qui donnait un avis sur la note de service mobilité 1er degré (changements de département et mouvements départementaux), le **SE-UNSA a voté CONTRE le texte de la note de service présenté lors de comité.**

Les mouvements départementaux sont cadrés tous les ans par la note de service mobilité 1er degré. Parmi les modifications, le ministère rappelle l'obligation de prise en compte des priorités légales et offre la possibilité de nouvelles formulations de vœux (ex : tout poste de direction sur une commune, tout poste d'adjoint – sans distinction maternelle/élémentaire...), déjà présente dans certains départements.

Mais d'autres changements sont plus inquiétants car le ministère :

-renforce la seule et unique saisie de vœux, ce qui signifie la disparition de toute autre saisie complémentaire de vœux. Cette idée était déjà présente dans la réglementation depuis plusieurs années mais restait peu appliquée.

-instaure l'obligation de vœu géographique et/ou fonctionnel (c'est-à-dire selon le type de poste : adjoint, directeur, titulaires de secteur, remplaçants,...) pour tous les personnels dans l'obligation de participer au mouvement.

-supprime la place de l'AGS dans les éléments de barème, la rendant seulement possible.

Lors de ce Comité technique ministériel, **dans une déclaration commune* ([ICI](#)), le SE-Unsa a demandé le maintien d'un mouvement départemental complémentaire partout où cela existe, notamment dans le cadre d'un dialogue social ayant permis son maintien.**

Pour le SE-Unsa, cette phase permet aux collègues restés sans poste de formuler des vœux en fonction des postes restants en prenant en compte leurs préférences en terme de poste et/ou de géographie.

À l'opposé des vœux géographiques obligatoires, nous proposons une extension du nombre de vœux possibles, aujourd'hui limité à 30. Cela permet la meilleure adéquation entre besoins du système éducatif de mettre un enseignant devant tous les élèves et les aspirations personnelles des enseignants.

Nous demandons aussi le retour de la référence obligatoire à l'AGS pour plus de clarté au moment de l'élaboration des règles départementales.

* Déclaration commune signée par Cgt-Educ'Action, SE-Unsa, Snudi-FO, Snuipp-FSU et Sud Éducation.

2- Grève du lundi 12 novembre

Tous en grève pour l'Éducation Nationale !

L'UNSA-Education avec la FSU et le SGEN CFDT appellent tous les personnels enseignants et non enseignants de l'Éducation Nationale à la grève le 12 novembre.

Rassemblement:

- à Saint-Clotilde devant le Rectorat : **9h00**



Grève le 12
novembre

Suppression de
postes dans
l'Éducation nationale



Retrouvez en **PJ** le tract commun.

La déclaration d'intention de grève pour les collègues du 1er degré : [ICI](#)

A envoyer **avant jeudi 8 novembre** au soir (vendredi matin dernier délai) à votre IEN
ce.974..... @ac-reunion.fr

Pour rappel des modalités de grève et d'accueil des élèves dans le 1er degré, consultez [notre article](#).

3-Résultats de l'enquête sur le moral des directeurs : il est urgent d'agir

Ci-dessous le communiqué de presse de ce mercredi 7 novembre énoncé par Stéphane Crochet, secrétaire général national du SE-Unsa

Les résultats de l'étude de Georges Fotinos et José-Mario Horenstein pour la Casden sur le moral des directeurs d'école(*), dont le SE-Unsa était partenaire, ont été publiés. Ils sont sans ambiguïté. Ils confirment la dégradation continue des conditions d'exercice des directrices et directeurs, la situation anxiogène dans laquelle beaucoup se trouvent et les nécessaires évolutions structurelles à envisager.

Motivés par leurs missions mais surchargés : c'est le premier enseignement de cette enquête. 82% des directeurs trouvent du sens et de l'intérêt à ce qu'ils font, mais 91% déplorent un temps de travail hebdomadaire excessif estimé à 45 h et plus. Complexification des missions, automatisation parfois chronophage, double mission directeur et enseignant sont autant de raisons expliquant ces chiffres.

En effet, plus de 6 directeurs sur 10 déclarent avoir un moral moyen ou mauvais. 60.33% des répondants se plaignent de fatigue physique, 38.32% de lassitude cognitive et 16.52% d'épuisement émotionnel.

Au regard de ces chiffres, l'enquête pointe des pistes d'évolution pour tenter d'améliorer la situation. 84.11% des directeurs considèrent ainsi que la structuration administrative de l'école doit évoluer pour clarifier les responsabilités et les prises de décision. Parmi les composantes de l'évolution nécessaire, les améliorations concernant les conditions d'exercice (décharges, moyens matériels, moyens en personnels, simplification) arrivent en tête et sont citées par 49.03% des directeurs, suivies par le statut du directeur (cité à 40.90%) et le statut de l'école (18.76%).

Après « la semaine de la direction d'école » organisée par le SE-Unsa en mars 2018, le ministre a inscrit la question des directeurs dans l'agenda social. Cette nouvelle enquête démontre qu'il y a nécessité à agir résolument pour les directeurs et directrices d'école comme pour le bon fonctionnement de l'école. Les attentes sont fortes. Les discussions prévues début 2019 devront apporter des solutions pérennes et adaptées aux défis de l'école du 21^{ème} siècle.

Le SE-Unsa sera force de propositions et exigeant pour que l'école puisse être dotée du cadre juridique et des moyens qui permettent à tous de retrouver la sérénité nécessaire.

Les résultats de l'enquête: [ICI](#)

** Accord Cadre de la Casden avec le Ministère de l'éducation nationale dont un des objectifs prioritaires est d'apporter son concours aux personnels dans la pratique de leurs métiers et de les aider dans l'accomplissement de leurs missions*

Paris, le 6 novembre 2018
Stéphane Crochet
Secrétaire Général

4- Elections Professionnelles 2018 : Je vote UNSA



**Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter UNSA !
4 Clics, 4 votes UNSA!**

N'oubliez pas de vous inscrire sur votre espace électeur : [ici](#)

Prenons part aux débats ! 4 minutes 4 questions.

Nombreuses réformes, salaire au mérite, violence en milieu scolaire. Ces sujets sont au cœur de l'actualité, mais vous, qu'en pensez-vous ?

Emparez-vous des débats. Participez au Baromètre Flash actu et donnez votre avis sur ces sujets qui font l'actualité et vous touchent au quotidien.

Parlez-en autour de vous ! C'est VOUS qui avez la parole.

Cliquez ici, c'est parti.

Je ne veux manquer aucune information :

J'adhère ou je prends contact

Je m'abonne à la lettre régulière de l'UNSA Éducation

Je visite le site de l'UNSA Éducation

L'équipe du SE-UNSA 974

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter : Adresse mail : 974@se-unsas.org Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1er degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	FONTAINE Xavier	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon 1 et 2 St Pierre 1 et 2	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
Jeunes enseignants	PE stagiaires	THIERY Diane	0692 20 90 79
ASH		MOUTOUSSAMY Lynda	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14